

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – TENUE LE 23 JUIN 2021, À 9 H 00

9 H 00- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 23 juin 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mai 2021
3. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 886-02 - Modifiant le Règlement 886 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général (RMH 460-2018)
4. Adoption du premier projet de Règlement numéro 780-23 - Modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé
5. Adoption du Règlement numéro 877-03 - Règlement modifiant le Règlement numéro 877 de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks, tel qu'amendé
6. Adoption du Règlement numéro 838-04 - Règlement modifiant le Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, tel qu'amendé
7. Proclamation de la Ville de Pincourt contre la violence conjugale
8. Octroi de contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
9. Renflouement du fonds général de la Ville de Pincourt par le Règlement d'emprunt numéro 906
10. Période de questions

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
11. Levée de la séance extraordinaire du 23 juin 2021